

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Loi N° 91-008 bis du 03 Octobre 1991

autorisant la ratification de l'Accord de Crédit N° 2283/BEN de montant 41.300.000 DTS soit 16.643.900.000 Francs CFA relatif au deuxième programme d'Ajustement Structurel signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) le 12 Juillet 1991.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat de l'Accord de Crédit N° 2283/BEN de montant 41.300.000 DTS soit 16.643.900.000 Francs CFA relatif au deuxième Programme d'Ajustement Structurel (PAS) signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) le 12 Juillet 1991 et objet du Décret de saisine N° 91-189 du 16 Août 1991.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU, le 03 Octobre 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



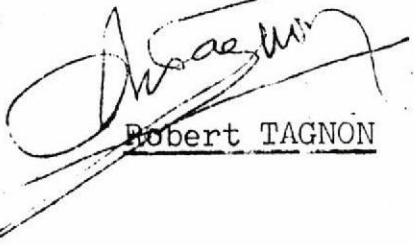
Désiré VIEYRA

.../...


Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,


Robert TAGNON

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,


Théodore HOLO

Ampliations : PR 6 CS 2 ME/SGPR 4 MF-MPRE-MAEC 6 SGG 4 AUTRES MINIS-
TERES 17 DEPARTEMENTS 6 DPE-DLC-INSAE 3 AID 2 UNB-FASJEP 2 IGE-DCCT-
GCONB-CSM 3 SPD-BN-DAN-ENA 4 CAA 1 JO 1.-